

Bureau du directeur exécutif

Le directeur exécutif est à la tête de l'Agence dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs stratégiques. Le bureau du directeur exécutif est chargé d'aider le directeur exécutif à prendre des décisions judicieuses et éclairées, à établir des priorités en matière de tâches à accomplir et à allouer les ressources de façon efficace.

Il soutient également le directeur exécutif dans les opérations quotidiennes de l'Agence. En particulier, il est chargé:

- de l'élaboration, de la mise à jour et du contrôle du système comptable de l'Agence;
- de la fourniture d'expertise, de conseils spécifiques et de la surveillance de toutes questions juridiques;
- de la surveillance des cas de non-conformité et des situations de conflit d'intérêts;
- de la coordination des activités liées à l'innovation et aux technologies.